

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32149**

Intitulé

Cynotechnicien de sécurité intérieure

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'Intérieur - Direction Générale de la Police Nationale, Ministère de l'intérieur - Direction générale de la gendarmerie nationale	Ministère de l'intérieur - Direction générale de la gendarmerie nationale, Directeur central de la police aux frontières

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le cynotechnicien de sécurité intérieure apporte un concours technique aux unités dans le cadre de l'exécution de missions opérationnelles de sécurité intérieure. Il prépare sa mission de sécurisation, de recherches ou d'investigation en analysant la situation et en proposant une procédure d'intervention. Il maintient le niveau d'efficacité opérationnel de son chien en l'entraînant aux interventions professionnelles et en assurant son suivi sanitaire. Il conseille techniquement en interne sur les procédures relative à l'intervention d'une équipe cynotechnique et informe le public dans le domaine de la cynotechnie.

- Dresser et se faire obéir du chien
- Maitriser la conduite du chien
- Entraîner le chien pour maintenir sa condition physique
- Assurer le suivi sanitaire du chien
- Respecter les règles sanitaires canines (psychologie, anatomie, physiologie canine, vaccination, alimentation, soins, hygiène...)
- Gérer les locaux et le matériel du chien
- Préparer une mission de sécurisation, de recherche ou d'investigation en appréhendant les risques de la situation d'intervention
- Appliquer selon l'activité exercée (patrouille, recherche, avalanche) les techniques cynophiles et la réglementation en matière de sécurisation des lieux, d'interpellation, de surveillance, de recherche de produits illicites, d'objets ou de matières dangereuses, de personnes disparues, de cadavres, de personnes ensevelie sous une avalanche

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le cynotechnicien de sécurité intérieure travaille dans les directions et services opérationnels de la police nationale ou de la gendarmerie nationale : direction centrale de la sécurité publique, direction centrale de la police aux frontières, préfecture de police de Paris, peloton et groupement de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, groupe d'investigations cynophiles, unités de protection des aéroports. En montagne, il exerce au sein des unités de secours en montagne des compagnies républicaines de sécurité et des pelotons de gendarmerie de haute montagne. Il intervient sur un plan local, national ou international.

cynotechnicien

dans les services du ministère de l'Intérieur ou dans d'autres ministères ou encore dans des entreprises de sécurité privée

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1706 : Sécurité publique

K2503 : Sécurité et surveillance privées

K1707 : Surveillance municipale

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

-Une formation spécifique avec un contrôle des connaissances, des tests physiques, des démonstrations de techniques (suivant l'option : patrouille, recherche, avalanche).

-La procédure de la VAE permet également à un candidat de démontrer qu'il possède les compétences requises pour l'exercice du métier, en s'appuyant sur une expérience professionnelle d'un an minimum au cours des 6 années précédant la demande.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Pour option patrouille et recherche : Présidence : responsable du centre de formation à la cynotechnie (CNFUC ou CNICG) ou son représentant / Membres : -représentant d'un ministère autre que le ministère de l'intérieur (agriculture ou justice) -représentant de l'école vétérinaire - un cynotechnicien certifié (PN ou GN) - un référent national cynotechnicien (PN ou GN)- un référent formation à la cynotechnie (PN ou GN) Pour l'option avalanche: Présidence : responsable du centre national d'entrainement à l'alpinisme et au ski (CNEAS) ou son représentant / Membres : représentant du CNICG ou du CNFUC - un officier PGHM ou CRS - un cynotechnicien option avalanche certifié (PN ou GN) - un instructeur option avalanche PN ou GN - un expert dans le domaine de la montagne
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		Pour option patrouille et recherche : Présidence : responsable du centre de formation à la cynotechnie (CNFUC ou CNICG) ou son représentant Membres : -représentant d'un ministère autre que le ministère de l'intérieur (agriculture ou justice) -représentant de l'école vétérinaire - un cynotechnicien certifié (PN ou GN) - un référent national cynotechnicien (PN ou GN)- un référent formation à la cynotechnie (PN ou GN) Pour l'option avalanche : Présidence : responsable du centre national d'entrainement à l'alpinisme et au ski (CNEAS) ou son représentant Membres : représentant du CNICG ou du CNFUC - un officier PGHM ou CRS - un cynotechnicien option avalanche certifié (PN ou GN) - un instructeur option avalanche PN ou GN - un expert dans le domaine de la montagne

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 novembre 2011 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Cynotechnicien de sécurité intérieure" avec effet au 27 août 2010 jusqu'au 25 novembre 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Cynotechnicien de sécurité intérieure" avec effet au 26 novembre 2016 jusqu'au 4 janvier 2024.

Arrêté du 17 novembre 2011 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Cynotechnicien de sécurité intérieure" avec effet

au 27 août 2010 jusqu'au 25 novembre 2016.

Arrêté du 7 août 2008 publié au Journal Officiel du 27 août 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau III, sous l'intitulé Cynotechnicien de sécurité intérieur, avec effet au 27 août 2008, jusqu'au 27 août 2010.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.interieur.gouv.fr/> - www.defense.gouv.fr/gendarmerie

Lieu(x) de certification :

Direction générale de la police nationale - Direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale
27 cours des petites écuries - 77185 Lognes

Direction générale de la gendarmerie nationale - Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale /Sous-direction des compétences- 4 rue Claude Bernard - 92136 Issy-Les-Moulineaux

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre national de formation des unités cynotechniques de la police nationale (CNFUC) 3 rue du château - 77130 CANNES-ECLUSE
Tél. : 01.60.57.53.80

Formations dispensées au CNFUC pour les options patrouille et recherche.

Centre national d'entraînement à l'alpinisme et au ski des C.R.S. (CNEAS)

163, route des bossons - 74400 CHAMONIX

Tél. : 04.50.55.87.11

Formations dispensées au CNEAS pour l'option avalanche

Centre national d'instruction cynophile de la gendarmerie (CNICG) -Avenue du colonel Puyaubert- 46500 GRAMAT

Tél : 05 65 38 71 59

Formations dispensées au CNICG pour les options patrouille et recherche

Historique de la certification :

Certification précédente : Cynotechnicien de sécurité intérieure